

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 26 AVRIL 2022**

Convocation en date du 19 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six avril à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA, Mme Camille BONNASSIEUX, Mme Françoise CHASSAGNE

Absents représentés :

Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON

Absents excusés :

Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal des réunions en date du 29 mars 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

26-04-2022-1 SOUSCRIPTION D'EMPRUNT AU CREDIT MUTUEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de souscrire un emprunt de 700 000 € afin de financer partiellement les travaux d'investissement 2022.

Suite à la consultation lancée auprès de plusieurs organismes financiers, le Conseil Municipal, unanime, décide de contracter, aux conditions suivantes, un emprunt de 700 000 € auprès du Crédit Mutuel qui a présenté la meilleure offre :

Durée du prêt : 18 ans

Taux d'intérêt fixe : 1.20 %

Périodicité : trimestrielle

72 échéances constantes : 10 824.51 €

Frais de dossier : 700 €

Déblocage des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 31 décembre 2022

26-04-2022-2 REALISATION D'UN CREDIT RELAI D'UN MONTANT DE 590 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 590 000 € sur 24 mois à compter de la signature du contrat de prêt par le prêteur, dans l'attente des subventions du projet « Acquisition de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle ».

Ce prêt portera intérêt au taux de 0.60 %.

Le remboursement du capital est in fine ; les échéances d'intérêts sont trimestrielles et dès remboursement de la totalité du crédit

La base de calcul des intérêts est 365/365 jours

Les frais de dossier sont de 0.10 % du montant du financement soit 590 €.

26-04-2022-3 ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE AE 306 – LE BONNARDOT

Le Conseil Municipal, unanime, décide l'acquisition, au Bonnardot, de la parcelle AE 306 d'une surface de 252 m² au prix de 60 €/m² ; les frais annexes (géomètre, acte notarié,...) seront à la charge de la commune.

26-04-2022-4 RENOUELEMENT SENTIERS EN BOUCLE – PARC DU PILAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention « sentiers de randonnée en boucle » avec le Parc Naturel du Pilat dont l'objet est l'entretien, la gestion des sentiers en boucle et la rénovation du balisage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec le Parc du Pilat et désigne Mr Christian CHAMPELEY comme élu correspondant.

26-04-2022-5 REVISION DU LOYER « LOCAL COMMERCIAL VIVAL – LE MUSSY »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision du tarif concernant le local commercial VIVAL en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers Commerciaux (IRLC) publiée par l'INSEE : 116.73. Le loyer pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 s'élève à 8 396.50 € HT soit 10 075.80 TTC/an.

Le Conseil Municipal, unanime, valide la révision du loyer du local commercial VIVAL

26-04-2022-6 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer avec le SIEL une convention de servitude pour ouvrage de distribution de l'électricité : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une canalisation souterraine d'une longueur de 91 mètres pour le transport et la distribution d'électricité sera réalisée sur la parcelle AC 20, propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la convention de servitude pour ouvrages de distribution électrique avec le SIEL sur la parcelle AC 20.

26-04-2022-7 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Sur demande du percepteur de Saint Chamond, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 rappelant que celle-ci sera applicable de droit au 1^{er} janvier 2024.

Les membres du Conseil Municipal, unanimes, approuvent la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2023, de la nomenclature comptable M57.

26-04-2022-8 DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LIEU DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET MAINTIEN DU LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES CIVILS A L'AGORA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier envoyé à Mr le Procureur de la République pour une demande de déplacement du lieu de réunions du Conseil Municipal et pour

le maintien du lieu de célébration des mariages civils à l'AGORA du fait de la non-disponibilité de salle au bâtiment de la Mairie permettant l'organisation de telles réunions et manifestations et ce jusqu'à la fin des travaux du 1^{er} étage courant 2023.

Le Conseil Municipal, unanime, et sous réserve d'un avis favorable de Monsieur le Procureur de la République :

- Désigne, le pôle culturel et associatif l'Agora – 1, impasse du tunnel,
- * pour suppléer l'habituelle salle des mariages.
- * comme lieu de réunion du Conseil Municipal

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de classement en voirie communale d'un chemin, appartenant à plusieurs propriétaires, situé à la fin de la rue du grand val.

Le Conseil Municipal, unanime, au vu du précédent qui serait créé pour d'autres demandes du même type ne souhaite pas classer ce chemin privé en voirie communale.

- Installation d'un radar pédagogique à l'entrée sud de Saint Pierre de Bœuf
- Limitation de la vitesse à 30km/h aux abords de l'école.
- Référent ambroisie de la commune : Mme Isabelle DUMAZET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

**La secrétaire de séance,
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,
Serge RAULT**

